



La **CFE-CGC** vous informait au mois de juillet de l'avancée du dossier de rapprochement entre la CANSSM et la CNAM prévu par la COG du régime minier.

Un certain nombre d'évènements sont intervenus ces deux derniers mois. Il est temps de refaire un point COG ainsi qu'un point sur les négociations en cours.

## POINT COG 2022/2024: RAPPROCHEMENT ENTRE LA CANSSM ET LA CNAM

CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie.

### Démission de la chargée de mission par le Directeur de la Sécurité Sociale

A l'automne, Mme Desailly Chanson, chargée de mission par le Directeur de la sécurité sociale devait rendre son rapport. La lettre de mission précisait qu'elle devait organiser la concertation et clarifier les perspectives de rapprochement (schéma cible). Plusieurs réunions se sont tenues avec les organisations syndicales (cf tract juillet).

Mme Desailly Chanson a démissionné de sa mission au mois de septembre pour raison familiale.

### Changement de Ministre de la Santé

Aurélien Rousseau a été nommé ministre de la Santé et de la Prévention le 20 juillet 2023. Le cabinet du Ministre a également subi des changements avec de nouvelles nominations.

Quelle sera l'impact de ces nouvelles nominations sur le rapprochement futur CANSSM CNAM ? A suivre...

### COG CNAM

En juillet 2023, l'État et la CNAM ont signé une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2023-2027.

Dans la COG entre l'Etat et la CNAM est mentionné le rapprochement avec Filieris. L'Etat s'engage à accompagner le groupe UGECAM pour le rapprochement avec Filieris à horizon 2025.

« Les conditions d'un rapprochement avec Filieris seront étudiées en fonction des résultats de l'audit engagé et des concertations nécessaires, comme envisagé dans la COG entre l'État et le régime minier. »

La COG de la CNAM ne donne pas plus de précisions.

## ACCORD SUR L'ORGANISATION ET LA DUREE DU TRAVAIL DES PERSONNELS DE L'OFFRE DE SOIN :

### Les établissements concernés par cet accord sont :

**NORD** : La Plaine de Scarpe – La Manaie – La Roseraie – Le Surgeon – Les jardins du Temple – Le Bois de la Loge.

**EST** : Charleville-Sous-Bois – Freyming Merlebach et Creutzwald.

**SUD** : La Pomarède – Folcheran.

La Direction a pris conscience que les conditions actuelles dans nos établissements ne permettent pas le recrutement et la fidélisation de nos personnels. Cet accord permettra aux établissements qui le souhaitent de travailler en poste jusqu'à 12H. Les postes de 12H étant plébiscités par les soignants dans certains établissements.

Cependant la Direction souhaite intégrer dans cet accord l'annualisation du temps de travail. Le déclenchement des heures supplémentaires est à la négociation.

La **CFE-CGC** a été force de propositions, notamment :

- Prime pour changement de planning en fonction du délai de prévenance.
- Prime de polyvalence pour poste effectué dans un autre service
- Compensation du temps d'habillage déshabillage.
- Mise en place d'une application que les salariés pourraient télécharger s'ils le souhaitent ; cette application informerait les salariés des postes à pourvoir dans les services et les salariés pourraient choisir de travailler les jours-là s'ils le souhaitent avec une prime.

Tous ces points sont à la négociation, la **CFE-CGC** continuera de vous consulter et de vous tenir informés de l'évolution des négociations.

## OUBLIES DU SEGUR

Lors du CSE du mois de septembre, le Directeur général a rappelé que le Sécur est une disposition salariale décidée par le gouvernement. Il salue et reconnaît le travail accompli et l'investissement de tous. Cependant à mesure que le temps passe, Mr Delacassade est inquiet sur la réponse du Ministère.

Les organisations syndicales **CFE-CGC**, CGT, CFDT, FO réunies en intersyndicales continuent leurs actions auprès de la Direction générale et des Tutelles en faveurs des OUBLIES du SEGUR.

**L'INTERSYNDICALE NE VOUS OUBLIE PAS !**



**LA CFE-CGC CANSSM FILIERIS VOUS INFORME:**

*SITE INTERNET* : [www.cfe-cgc-fnem.fr](http://www.cfe-cgc-fnem.fr)

*FACEBOOK* : [www.facebook.com/syndicat.cfecgc.filieris](http://www.facebook.com/syndicat.cfecgc.filieris)

*CONTACT* : [cfecgc.info.carmiost@sfr.fr](mailto:cfecgc.info.carmiost@sfr.fr) ou [cfecgc.filierisnord@gmail.com](mailto:cfecgc.filierisnord@gmail.com)